



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 5 septembre, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **5115-5117, rue de Contrecœur** – permettre, dans le cadre de la construction d'un centre de la petite enfance (CPE), des dérogations à l'alignement de construction prescrit, au pourcentage minimal d'ouvertures d'une façade et au pourcentage minimal de maçonnerie d'une façade, et ce, malgré les articles 50 et 90 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) et malgré les articles 52 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR D'AOÛT 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux